

SÉANCE DU 23 AVRIL 2015 à 18 H 30

L'an **deux mille quinze**, le vingt-trois avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation : 16 avril 2015

Etaient présents : MM. CHATELIER Jean-Jacques, OLIVIER Jean-Jacques, CAILLEUX Olivier, M. VIMENEY Pascal, Mmes DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CANER Nathaly

Absents représentés : Mme CHASTANIER Marie par Mme BELLIARD Myriam, M. TAINGUY Jérôme par M. CHATELIER Jean-Jacques

Secrétaire de Séance : DOS SANTOS Laurence

DÉLIBÉRATION 2015-16 : TRANSFERT DE LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE ET FERMETURE DE L'ÉCOLE D'ESCOUSSANS

Monsieur le Maire expose les différents points sur la décision de transfert de la classe élémentaire et de fermeture de l'école d'Escoussans :

Le transfert de la classe d'Escoussans a été proposé pour des raisons économiques d'investissement déjà réalisé.

Le transfert de la classe d'Escoussans entraîne la fermeture de l'école

Il apparaît que les économies potentielles réalisables en cas de fermeture de l'école d'Escoussans n'impactent pas de façon significatives le budget de fonctionnement du SIRPLACES.

En effet, le premier budget présenté sans la fermeture de l'école d'Escoussans est de 414 204.13 €, le deuxième budget présenté est de 410 593.61 € soit une économie de 3 613.52 €. Hors la variation entre les deux budgets porte essentiellement sur la ligne 60623 alimentation avec une réduction de 5 000.00 €. Il n'y a pas dans ce cas d'économie réelle avec la fermeture de l'école d'Escoussans.

Le coût de transfert de la classe de CM2 d'Escoussans vers un autre site n'a pas été évalué.

La commission des bâtiments du SIRPLACES n'a pas été consultée :

- Pour les projets de mise aux normes et d'investissements de l'ensemble des sites ;
- Pour le coût de la mise aux normes d'accessibilités de la classe d'escoussans n'a pas été présenté pour avis.
- Pour le coût du transfert de la classe de CM2 vers un autre site avec une adaptation des toilettes.
- Pour le coût de l'entretien des locaux laissés à disposition du SIRPLACES par la commune d'Escoussans puisqu'il s'agit d'un transfert.

Historiquement, la commune d'Escoussans est à l'origine du regroupement pédagogique, qui fut le premier en gironde et a ainsi financé depuis sa création à la réhabilitation des écoles des autres communes au fur et à mesure de l'agrandissement de celui-ci ;

- Actuellement la commune d'Escoussans est la commune qui contribue le plus au fonctionnement du SIRPLACES à hauteur de 27 % (première commune en nombre d'enfants et deuxième en nombre d'habitants) ;

- La demande de la commune d'ajourner la décision et de constituer un groupe de travail avec les différents acteurs du conseil des écoles permettra de réfléchir sur plusieurs propositions pour les années à venir en prenant en compte les incidences financières, environnementales (mouvement de population, évolutions des cartes communales) ;

Tout comme la fermeture de l'école d'escoussans est une variable dans le cadre des économies d'autres pistes ont été évoquées sans être explorées, avant de maintenir cette décision précipitée nous devons analyser l'ensemble des variables :

- Transport
- Repas
- Cantines
- TAP

- La décision hâtive n'a pas permis :

- * les consultations préalables obligatoires du conseil municipal d'Escoussans (en raison de la fermeture de son école) ;
- * une réelle étude des gains économiques et fonctionnels ;
- * une recherche d'utilisation des locaux laissés vacants ;
- * La présentation à la population des raisons de la fermeture de l'Ecole.

Sur le plan pédagogique, les parents d'élèves ont mis en évidence que la fermeture de la classe de

Maternelle à Soullignac permettra d'utiliser les locaux libérés comme salle de psychomotricité et ou comme dortoir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE le transfert de la classe élémentaire et la fermeture de l'école d'Escoussans ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette prise de décision.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 00 Contre : 11	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2015-17 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION A.P.P.A.C.**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie fait appel à des étudiants en IUT pour préparation de certains de projets d'investissements. Ces étudiants n'ayant pas de remboursement de frais de route, leurs tuteurs ont créés une association afin de pouvoir effectuer des demandes d'aides pour remboursement de ces frais.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 150 € par projet soit versée à l'association

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'A.P.P.A.C. pour 2015.
- DIT que les crédits seront ouverts par une décision modificative.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2015-18 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative pour versement de la subvention exceptionnelle de l'A.P.P.A.C.
- DIT que le virement s'effectuera comme suit :
 - 6554 – Contributions aux organismes : - 150.00 €
 - 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : + 150.00 €.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1 / Demande de disponibilité de Mme CONGES Marie-Anne, adjoint technique 2^{ème} classe titulaire :

- Mme CONGES Marie-Anne a soumis un souhait d'une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois ans renouvelable jusqu'à 10 ans. Monsieur le Maire a saisi la Commission Administrative paritaire du Centre de gestion de la Gironde pour avis. Le dossier est à l'étude.

2 / Demande de promotion interne pour Mme GAURON Patricia, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire :

- Mme GAURON Patricia a soumis un souhait d'être promue rédacteur par promotion interne. Les années d'expérience lui permettent d'accéder à ce grade. Les élus acceptent que les démarches soient faites pour un avancement de grade.

3 / Achat de parcelles sur Escoussans :

- L'étude notariale a fait part de certains points à respecter lors de l'acquisition de ces terrains appartenant à Mme DELOUBIS. Une réflexion est lancée.

4 / Elections régionales :

- Les élections régionales sont programmées les dimanches 06 et 13 décembre 2015.

5 / Arbre de Noël :

- L'arbre de Noël de 2015 est prévu le samedi 12 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 18 mai 2015



